

Le TTIP sera-t-il un nouvel AMI ?

Des organisations gouvernementales négocient actuellement deux accords de grande ampleur sur le commerce et l'investissement qui auront un impact majeur sur nos vies, en tant que consommateurs, citoyens et travailleurs : le premier accord, négocié entre l'Union Européenne et les États-Unis, est connu sous le nom de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP, anciennement TAFTA). Le second, négocié entre 12 pays (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam), est appelé Accord de Partenariat Trans-Pacifique (TPPA). Si ces traités entrent en vigueur, ils affaibliront les gouvernements élus et renforceront le pouvoir des sociétés transnationales, en installant la dérèglementation à tous les niveaux. Ils seront dommageables aux services publics, à la protection sociale et de l'environnement, tout comme aux droits syndicaux dans tous les pays concernés. Mais rien n'est encore perdu. De nombreuses voix, y compris au sein du gouvernement français, s'élèvent pour infléchir ces accords, et s'opposer à certaines mesures. Et l'opinion publique a parfois du poids, comme l'a prouvé le cas de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) que la révélation au public avait fini par faire capoter en 1998. **Dominique Lassarre**

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentaire, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration et du tabac (UITA) a publié un document permettant de comprendre les enjeux de ces traités pour les consommateurs et les salariés. Version en français :

<http://www.iuf.org/w/sites/default/files/ONLINE%20TradeDealsThatThreatenDemocracy-f.pdf>

Ce mois-ci dans la feuille de chou...

Édito : Le TTIP sera-t-il un nouvel AMI ?

Éducation

- ☆ Les produits laitiers à l'école maternelle
- ☆ Cross du collège avec bar à fruits

Santé

- ☆ Boissons énergétiques : oui ! Boissons énergisantes : non !

Environnement

- ☆ Un camping économe en eau et sans pesticides
- ☆ Anti-gaspi : le recyclage des lunettes

Règlementation

- ☆ Les chambres d'hôtes

Commerce

- ☆ La saison des arnaques

☆ Pollution publicitaire

Vie de l'Adéc-LR

☆ Décès de Pierre Gros

Le coin des adhérents

☆ 07.82.76.30.48



Le Bar à fruits de La Grand Combe (30)

Éducation

LES PRODUITS LAITIERS A L'ÉCOLE MATERNELLE

La troisième intervention de l'Adéc-LR pour le projet de l'école maternelle de Tamaris (Alès, 30) sur les produits laitiers a eu lieu les 22 et 23 mai. Ces dernières séances portaient sur les fromages.

Comme d'habitude, une heure était consacrée aux parents, puis une demi-heure réunissant parents et enfants. Les parents, impliqués dans la vie de l'école, avaient apporté des fromages. Une maman a fait découvrir un fromage syrien et l'Adéc a présenté des fromages AOP permettant de discuter sur la fabrication et la géographie de production.



Des fromages de France et de Syrie !

Les fromages ont été dégustés avec des pommes, des tomates et du pain. À la grande surprise des adultes, même les plus petits ont savouré des fromages très typés comme le Sainte Maure, le Munster, le Maroilles ou encore le Roquefort. Le jour de la réunion bilan du projet, une enseignante a transmis les remerciements de parents à l'Adéc-LR : leurs enfants mangent maintenant des fromages autres que ceux qui sont connus par leur parcours publicitaire.

Dans le cadre de la convention de l'Adéc-LR avec RESEDA, l'animation était assurée par Cathie Barbier, puéricultrice du Conseil Général du Gard, Dominique Dumas, diététicienne à Reseda, Jean-Marie Chouleur de l'Adéc-LR et l'équipe des enseignantes et des ATSEM de l'école. **Jean-Marie Chouleur**



HABITAT, AIR, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

Le Réseau régional d'éducation en santé-environnement en Languedoc-Roussillon (R²ESE) vient de lancer un cycle de rencontres. Le R²ESE est un projet du Plan régional santé-environnement PRSE II LR, piloté conjointement par les services régionaux de la santé (ARS), de l'agriculture, agro-alimentaire et forêt (DRAAF) et de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec le soutien du Conseil Régional.

Quelles éducations possibles en santé-environnement ? La première journée d'échange abordera la problématique de la qualité de l'air extérieur. Elle mêlera informations scientifiques et témoignages d'expériences sur des outils et des actions pédagogiques.

**Maison de l'Architecture et de
l'Environnement de Carcassonne
mercredi 2 juillet, de 9h00 à 17h00.**

Réunion gratuite et ouverte à tous les acteurs en situation d'informer, d'instruire ou de former des publics sur les enjeux liés à la qualité de l'air dans une perspective de santé-environnement.

Inscription et programme détaillé sur :
<http://www.grainelr.org/reseau-regional-education-sante-environnement>

CROSS DU COLLÈGE AVEC BAR À FRUITS

Le Cross du Collège Léo Larguier de la Grand Combe (30), traditionnelle manifestation sportive et conviviale, s'est déroulé le mercredi 11 juin autour du Bouzac, place historique de la cité minière.

L'animation de Julien Bascou, professeur de sport, était digne des plus grandes courses et l'Adéc-LR tenait son Bar à Fruits. Derrière le comptoir, Karine Portal, infirmière au collège à

qui nous devons les photos, une de ses collègues et Jean-Marie Chouleur. Avec la chaleur – 35° sous les ombrages – pastèques, tomates, pommes, kiwis, citrons, bananes et le cocktail de fruits ont eu un grand succès.



La remise des trophées devant le collège

Après un parcours dans les rues de la ville, la remise des prix au trois vainqueurs de chaque classe, s'est déroulée sur un podium dressé sur le Bouzac devant le Collège.

Jean-Marie Chouleur



OBSERVATOIRE DES RYTHMES ET DES TEMPS DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Rythmes de vie des enfants

L'Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des Enfants et des Jeunes (ORTEJ) a pour objectif de développer des échanges, des analyses, des évaluations et des recherches scientifiques pour une meilleure prise en compte des rythmes de vie et des besoins éducatifs des enfants et des jeunes.

Sur la base des valeurs de laïcité, de citoyenneté, d'indépendance, de pluralisme et de rigueur scientifique, cette nouvelle association permet d'alimenter la réflexion et l'action de tous les acteurs du système éducatif sur les besoins des enfants en termes de rythmes de vie. Composée de 61 membres, elle est présidée par François Testu, chercheur en chronopsychologie. La question des "rythmes scolaires" doit s'inscrire dans le cadre d'une politique qui respecte au mieux l'enfant et ses rythmes, sa réussite et son épanouissement.

Des Vidéos pour l'éducation à la consommation responsable



L'Institut National de la Consommation est le coordinateur du Concours International de Vidéos organisé dans le cadre du réseau d'éducation et de recherche PERL (The Partnership for Education and Research about Responsible Living).

Le principe du concours est de réaliser une vidéo de 60 secondes sans voix off, ni dialogue, destinée aux enfants ou aux jeunes, sur un aspect lié au développement durable et à la consommation responsable. Le Concours 2013-2014 portait sur le thème "Temps et modes de vie durable".

Pour visionner les vidéo lauréates :

http://www.conso.net./page/bases.6_education.2

[0 ressources videos./](#) ou

<http://www.perlprojects.org/>

Santé

**BOISSONS ÉNERGÉTIQUES : OUI !
BOISSONS ÉNERGISANTES : NON !**

Pour votre santé et celle de vos enfants : lisez-les étiquettes !

Une boisson énergétique est en premier lieu destinée aux sportifs car elle apporte des nutriments perdus pendant la compétition ou l'effort prolongé. Les boissons énergétiques sont encadrées par la réglementation concernant les compléments alimentaires. Conçues pour répondre aux besoins nutritionnels liés à l'activité physique, elles apportent des éléments indispensables, sels minéraux, eau, sucres. Afin de ne pas favoriser les blessures musculaires, leur pH n'est pas acide, le corps produisant déjà suffisamment d'acidité pendant l'effort. Elle permet au métabolisme de retrouver son équilibre.

.../...



Départ du Cross du Collège Léo Larguier

Les boissons énergisantes (dénomination commerciale) contiennent presque toutes de la caféine, du guarana, beaucoup contiennent de la taurine, parfois du glucoronolactose (risque de toxicité rénale). Les slogans publicitaires promettent une stimulation extrême. Mais la réalité est une excitation avec énervement, vertiges, tremblements, tachycardie, allant jusqu'à l'angoisse ou la panique. Elles sont à proscrire avant, pendant, après l'effort. Elles perturbent l'adaptation du cœur et accélèrent la déshydratation. Associées à l'alcool, elles modifient le comportement, générant agressivité ou anxiété.

Roseline Vivès

Pour plus d'informations, consulter le site de l'ANSES : <http://www.sante.gouv.fr/les-boissons-energisantes.html>

Trois boissons énergétiques à préparer à la maison pour un effort de 1h30.

À base de thé vert

1 litre de thé vert (attention effet diurétique) ou d'eau minérale (Hépar par exemple) + 1 cuillère à soupe de jus de citron + 20 g (temps très chaud) à 70 g (temps froid) de miel d'acacia (il contient beaucoup de fructose) sans oublier une pincée de sel (environ 1,2 g).

À base de jus d'orange pressée

1 volume de jus d'orange pressée + 3 volumes d'eau minérale + 4½ cuillères à café de miel + une pincée de sel (environ 1,2 g)

À base de jus de raisin, un atout majeur pour les sportifs

150 ml de jus de raisin + 850 ml d'eau minérale + une pincée de sel (environ 1,2 g).

Environnement

UN CAMPING ÉCONOME EN EAU ET SANS PESTICIDES

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc naturel régional de la Narbonnaise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, la Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles du Languedoc-Roussillon (FREDON LR) et l'association Les AssEauciés, une expérimentation a été menée l'an dernier au sein du camping « Les Floralys » situé en bordure du Canal de la Robine à Narbonne (11).

Les spécialistes qui ont accompagné le camping « pilote » des Floralys ont donné des solutions pour limiter les consommations d'eau et pour supprimer l'utilisation de pesticides au sein de ces établissements de plein air.



Le canal de la Robine à Narbonne (11)

Un diagnostic « Eau/Pesticides » a permis de rendre compte de l'efficacité des techniques employées et des actions mises en œuvre par les gestionnaires du camping des Floralys. Ils affichent ainsi une réduction de 20% de leur consommation en eau et une gestion sans pesticides.

Cette première expérience a démontré la faisabilité d'un tel engagement tant au niveau économique que touristique. Les partenaires souhaitent mettre à disposition leurs méthodes et résultats afin de mobiliser de nouveaux gestionnaires de campings.

Un guide pratique est téléchargeable sur le site de l'association FREDON Languedoc-Roussillon <http://www.fredonlr.com/>

JARDINER NATURE, JARDINER SANS PESTICIDES

Adopter de nouvelles pratiques pour jardiner plus nature en limitant l'utilisation des produits chimiques, commence par des gestes simples.

Suivez les conseils de Consomag à travers 5 vidéos où l'on peut apprendre :

- comment bien organiser son jardin
- arroser à bon escient pour la santé des plantes
- éviter les mauvaises herbes
- éloigner les maladies et les ravageurs et soigner les plantes sans pesticides.

Pour voir les vidéos sur le site de l'Institut National de la Consommation :

[http://www.conso.net/page/bases.2_videos.1_consomag.44_cultiver_son_jardin_sans_pesticides./](http://www.conso.net/page/bases.2_videos.1_consomag.44_cultiver_son_jardin_sans_pesticides/)



Recyclez vos vieilles lunettes

ANTI-GASPI : LE RECYCLAGE DES LUNETTES

**Vous êtes nombreux à porter des lunettes.
Vous pouvez les recycler.**

Quand vous devez en changer, demandez à votre opticien mutualiste de reprendre les anciennes. Il existe en effet un réseau d'opticiens "Lunettes Sans Frontière" qui pourra les recueillir et les réutiliser. Ces lunettes sont envoyées à des personnes compétentes dans des cliniques ou des dispensaires ophtalmologiques qui en font bénéficier les malvoyants pauvres en Afrique, Amérique, Asie, Europe, mais aussi en France. En effet des personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter les lunettes prescrites peuvent accéder à ce réseau par intermédiaire de leur assistante sociale. **Roseline Vivès**
<http://www.lunettes-sans-frontiere.org>

Règlementation

LES CHAMBRES D'HÔTES

La pratique des chambres d'hôtes, qui se développe de plus en plus, permet à un propriétaire particulier de louer son logement en le transformant (tout ou partie) en location meublée de courte durée. La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 est venue encadrer ce dispositif. Nous rappelons ici quelques obligations des propriétaires ?

Selon le dernier alinéa de l'article L.631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation créé par la loi ALUR, le meublé de tourisme constitue le fait, pour un propriétaire, de "louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile". Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Déclaration préalable

Pour commercialiser une chambre d'hôtes, il suffit d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune où est situé le logement meublé. Lorsque le local constitue la résidence principale du loueur, comme le cas de la chambre d'hôtes, cette démarche n'est pas toujours nécessaire. Par contre une autorisation préalable est obligatoire dans les villes de plus de 200 000 habitants.

L'activité est limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité d'accueil de quinze personnes au plus. Cet accueil doit être assuré par l'habitant. Chaque chambre d'hôte doit donner accès à une salle d'eau et à un WC. Elle doit être en conformité avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité. La location est assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison.

Mode de gestion

Le propriétaire peut commercialiser par lui-même l'occupation de ses locaux en dehors de tout circuit organisé. Il doit alors en gérer la

promotion et les réservations (confirmation, désistement, etc.) et en assurer la publicité par une signalisation (notamment en bordure de route et aux extrémités des villages) à l'aide de panneaux commercialisés par la direction départementale de l'équipement. Conformément à l'arrêté du 18 octobre 1998, le prix de la location des chambres et le prix du petit déjeuner doivent être affichés à l'extérieur du bâtiment et dans la chambre. Si des prestations annexes de table d'hôtes sont proposées, les prix de la pension ou la demi-pension doivent être affichés à l'extérieur comme à l'intérieur.

Facturation

Une note doit être remise à chaque client dès que le montant total de la prestation est égal ou supérieur à 15,24 euros ou si le client le demande. Cette note doit être établie en double exemplaire : l'original est remis au client et le double est conservé pendant un an. La note doit indiquer la date de rédaction, le nom et l'adresse du propriétaire, le nom du client, sauf opposition de celui-ci, la date et le lieu d'exécution de la prestation, le décompte détaillé en quantité (nuitées) et prix de chaque prestation et la somme totale à payer. L'appartenance à un réseau facilite l'accès à des moyens de promotions et de publicité. Mais des conditions supplémentaires peuvent être imposées à l'habitant qui souhaite obtenir une homologation (Gîtes de France, Clé-Vacances par exemple).

Dominique Lassarre

Commerce

LA SAISON DES ARNAQUES

Les chasseurs de termites sont de retour ...

On vous appelle par téléphone pour vous demander s'il y a longtemps que vous n'avez pas fait inspecter la charpente de votre maison. On vous annonce que cet examen est gratuit, que c'est une obligation. Les arguments se font plus convainquant lors de la visite : sciure discrètement répandue, pointe d'un couteau enfoncé dans une poutre, cours scientifique sur la vie des termites... Très bientôt, si vous ne traitez pas, la charpente va s'écrouler. L'Adéc-LR vous rappelle que la

Société qui fait l'expertise ne peut faire les travaux. Avant d'entreprendre toute action, vérifiez bien que le professionnel que vous avez choisi est agréé par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA).

Pour trouver une entreprise agréée CTBA+, dans votre région : www.ctbaplus.fr

Les vendeurs de matelas

Des vendeurs de matelas, en porte à porte ou sur les marchés forains, vous proposent des ventes de literie à des prix exceptionnels, avec crédit et reprise de l'ancien équipement. Les vendeurs peu scrupuleux vous demandent plusieurs chèques pour paiement échelonné et, sans vous donner la possibilité d'utiliser votre droit à réflexion et à rétractation, ils disparaissent dans la nature. Si cela vous arrive, prévenez de suite la gendarmerie ou Police. Par deux fois, des consommateurs nous ayant prévenu immédiatement, nous avons obtenu la restitution des chèques et le retour de l'ancienne literie (Gendarmeries de Florac et de Joyeuse, 48).

Faux billets ?

Ayant acheté des billets de TGV par une agence autre que celles de la SNCF, un de nos adhérents a eu la désagréable surprise de se voir pénaliser pour deux allers Montpellier / Paris, car ses billets n'étaient pas valables. Ayant protesté auprès de l'agence, il a reçu de nouveaux billets par internet pour le retour. Le litige est en train (comme on dit à la SNCF, lorsqu'il y a pas de perturbations, ni de grève) de se régler, puisque l'agence a partiellement remboursé l'amende, mais ce remboursement laisse un passif de 40 € à l'utilisateur. L'Adéc-LR va aider son adhérent récupérer cette somme.

Jean-Marie Chouleur

ARRHES, ACOMPTE ET AVOIR

Vous avez récemment acheté un article chez un commerçant et vous ne serez pas livré immédiatement. Il vous a demandé de verser une somme d'argent. Êtes-vous définitivement engagé ? Un commerçant peut-il vous imposer un avoir ?

Une fiche pratique établie par l'Institut National de la Consommation fait le point sur les différentes situations possibles :

[http://www.conso.net/page/bases.5_vos_droits.1_conseils.6_fiches_pratiques_web.41_arrhes./](http://www.conso.net/page/bases.5_vos_droits.1_conseils.6_fiches_pratiques_web.41_arrhes/)

POLLUTION PUBLICITAIRE

J'ai essayé ces « trucs » pour se débarrasser des télé-marketeurs. Pour le premier, ça marche : les interlocuteurs raccrochent. Pour le second, l'effet est plus compliqué à vérifier. Mais j'ai également essayé. Jean Louis Biot.

Un moment SVP !

Dire ces trois mots magiques, tout en déposant votre combiné de téléphone et en vaquant à vos occupations (au lieu de raccrocher immédiatement) rend les appels de télémarketing trop longs et ralentit les ventes. Quand vous entendrez le « bip-biip-biiip... », vous saurez qu'il est temps de revenir au combiné et de raccrocher. Votre interlocuteur s'étant découragé.



photo Adéc-LR

Bip, Biip, Biiip...

On vous cherche mais on ne vous trouvera plus

Recevez-vous ces coups de téléphone sans correspondant ? Une machine compose l'appel et enregistre le moment de la journée où vous répondez. Cette technique permet de déterminer le meilleur moment de la journée pour qu'un démarcheur vous appelle et vous trouve.

Après avoir décroché, s'il n'y a personne au bout du fil : "pilonnez" le plus rapidement possible la touche dièse " # " pendant 6 ou 7 fois. Ceci devrait perturber la machine qui compose l'appel et éliminer votre numéro de leur système.

Vie de l'Adéc-LR

DÉCÈS DE PIERRE GROS

Vendredi 13 juin, Jeannine son épouse m'a appris que Pierre était décédé la veille dans une maison de repos. C'est une grande perte pour l'Adéc car, Président d'Honneur de notre association bien que très diminué par la maladie, il prenait toujours avec grand plaisir des nouvelles de la bonne marche de notre l'association dont il avait été le fondateur.

Secrétaire départemental de la Fédération de l'Éducation Nationale pour le Gard, il allait souvent à Paris, et dès 1984, il m'avait contacté pour prendre la place de correspondant de l'Adéc. En 1985, ayant des facilités pour lancer des initiatives dans mon lycée professionnel, avec son aval, j'ai organisé de nombreux colloques, tables rondes, dîners débats. Pierre, coordonnateur principal prenait grand plaisir à jouer les « maîtres Jacques » entre restaurateurs, agriculteurs, artisans, la DDCCRF, voire même les représentants de MONSANTO.

Nous étions reconnus avant même que l'Adéc-FEN ne lance les associations départementales. Pierre est devenu en 1989, Président du CTCR Languedoc-Roussillon, dans une période critique pour le Centre Technique, représentant le CTCR au Conseil Régional Économique et Social, il a toujours défendu nos idéaux laïques.

A l'approche des années 2000, fatigué il est devenu notre Président d'honneur. Mais je le voyais s'affaiblir à chacune de nos rencontres, même si avec un certain humour, il était obligé de traîner avec lui une bouteille d'oxygène. Jusqu'à sa fin, j'ai eu toujours grand plaisir de converser avec lui, mais au bout de dix minutes, il fallait se dire au revoir, il perdait son souffle. Passionné, par son parcours d'enseignant d'histoire, la lecture restait un de ses derniers plaisirs.

Pierre, tu as eu beaucoup de courage de survivre jusqu'à 82 ans soutenu par Jeannine, à qui, au nom de l'Adéc LR, je transmets notre grande peine pour ton départ.

Jean-Marie Chouleur



DANS L'AGENDA DE JUILLET-AOÛT

16 juillet – Paris : CNA - Groupe de travail sur le Bio

Cool, c'est l'été. L'équipe de l'Adéic-LR se repose pour préparer Les Feuilles de Chou de la fin août et les actions de la rentrée avec pleins de Tournemains et de Tapuscrits !

Le coin des adhérents

LE BAR À FRUITS

Ce mois-ci avec la Feuille de Chou, un nouveau *Tournemains* à réaliser avec les sportifs de tous âges. Bientôt, les adhérents de l'Adéic-LR le recevront par mel et il sera disponible avec les autres publications dans l'espace adhérent sur www.adeic-lr.fr

Allier sport, santé et plaisir. À l'occasion d'une manifestation sportive, l'Adéic fait découvrir une autre façon de faire le plein d'énergie et de se rafraîchir : la consommation de fruits et de jus de fruits frais. Une action labellisée par le Plan National pour l'Alimentation « Bien manger, c'est l'affaire de tous ».



La version 2013 du Bar à fruits

07.82.76.30.48

L'Adéic-LR a mis en place un numéro de téléphone spécial Litiges à l'usage de ses adhérents. Nous vous rappelons que, conformément à la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971, vous devez être adhérent de l'Adéic-LR pour que nous puissions vous accompagner dans le traitement de vos litiges.

vous rappelons que l'Adéic est une association et ne peut fonctionner sans les cotisations de ses adhérents. Elle ne peut conseiller juridiquement que ses adhérents.

Cotisation pour un an : 10 €

Contactez l'Adéic-30 pour recevoir un bulletin d'adhésion (obligatoire pour la représentativité et l'agrément de l'association par l'état) et profitez de l'envoi gratuit d'un DVD pédagogique pour toute nouvelle adhésion en 2014. adhesions@adeic-lr.fr

Les Feuilles de Chou de l'Adéic
Languedoc-Roussillon

**Association de Défense d'Éducation et
d'Information du Consommateur
Languedoc-Roussillon**

4 rue Jean Bouin - 30000 Nîmes

Tél. 07 82 76 30 48

adeic-lr@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Dominique Lassarre

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Conception et crédit photo : Adéic-LR

*Toutes vos suggestions seront les bienvenues pour
améliorer les Feuilles de chou*

Au-delà de l'envoi aux adhérents de l'Adéic Languedoc-Roussillon, la Feuille de Chou circule librement. Si vous ne désirez plus la recevoir, informez celui qui vous l'a envoyée.

